

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Band: 15 (1917)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de la IIIe assemblée des délégués de la société suisse des géomètres : du 29 avril 1917 à Olten

Autor: Ehrensberger, M. / Albrecht, E.J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Procès-verbal

de la III^e assemblée des délégués de la Société suisse des Géomètres

du 29 avril 1917 à Olten.

Président: Mr. Ehrensberger, président central.

Secrétaire: Mr. Albrecht, secrétaire central.

Sont présents 15 délégués, représentant 10 sections, à savoir MM. *Fischli* et *Werffeli*, Zurich-Schaffhouse; *Luder* et *Albrecht*, Berne; *Gendre*, Fribourg; *Schärer* et *Schmassmann*, Argovie-Bâle-Soleure; *Schweizer* et *Diener*, section de la Suisse occidentale; *Halter*, Grisons; *Forni*, Tessin; *Mermoud* et *Ansermet*, Vaud; *Delacoste*, Valais; *Delessert*, Genève.

Non représentée la section Waldstätte-Zoug.

Assistaient également à la séance avec voix consultative: les membres du Comité central, Mr. le Professeur Stambach, rédacteur, et notre collègue Rahm à Olten.

L'assemblée est ouverte à 10¹/₄ heures après une courte allocution de bienvenue du président.

1^o *Le procès-verbal de la II^e assemblée des délégués* du 21 mai 1916 est adopté.

2^o *Propositions concernant la taxation.* a) *Rapports.* Ehrensberger et Mermoud donnent lecture de leurs rapports. L'assemblée décide l'entrée en matière et la discussion par article.

Les propositions présentées par le Comité central sont formulées ainsi:

En exécution des décisions y relatives de la II^e assemblée des délégués, du 21 mai 1916, à Baden, et en vue de déterminer des règles uniques pour le temps employé dans chaque genre de travail pour les diverses zones de taxation, de manière à établir des *prix uniformes*, la III^e assemblée des délégués de la Société suisse des Géomètres arrête:

1^o Désignation des zones de taxation.

a) *Division suivant les échelles.* Il y a lieu de diviser chaque mensuration en zones de taxation correspondant aux échelles du plan; on désigne ces zones par une fraction dans laquelle le dénominateur indique l'échelle des croquis et le numérateur l'échelle des plans; on désigne donc par:

	Echelle des plans	Echelle des croquis
$\frac{500}{250}$ une zone de mensuration	1 : 500	1 : 250
$\frac{500}{500}$ " " " "	1 : 500	1 : 500
$\frac{1000}{500}$ " " " "	1 : 1000	1 : 500
$\frac{1000}{1000}$ " " " "	1 : 1000	1 : 1000
$\frac{2000}{1000}$ " " " "	1 : 2000	1 : 1000
$\frac{2000}{2000}$ " " " "	1 : 2000	1 : 2000

En outre, on désigne d'une manière générale par 250, 500, 1000 et 2000, les levés à la planchette exécutés aux échelles 1 : 250, 1 : 500, 1 : 1000 jusqu'à 1 : 10,000.

b) *Division suivant la topographie.* Afin de tenir compte des conditions topographiques, on distingue 4 groupes de zones que l'on désigne par des chiffres romains figurant comme exposant du chiffre indiquant l'échelle du plan, par exemple :

$$\left(\frac{500^I}{500}, \frac{1000^{IV}}{1000} \right)$$

On distingue les groupes suivants :

	avec une pente moyenne de
I terrain plat	0 — 2 ‰
II terrain légèrement accidenté	2 — 8 ‰
III terrain fortement accidenté	8 — 30 ‰
IV terrain très abrupt	supérieure à 30 ‰

c) *Prise en considération du degré de morcellement.* L'index en chiffre arabe, ajouté au chiffre désignant l'échelle du plan, indique l'influence du morcellement et par là la densité

des points-limites à lever, par exemple $\left(\frac{500^I_1}{250}, \frac{1000^{IV}_3}{1000} \right)$

On distingue les groupes suivants :

	Parcelles de	Parcelles par ha	Nombre maximum de points-limites par ha
Chiffre 1 =	0 — 200 m ²	8 — 50	au-dessus de 150
" 2 =	200 — 500 m ²	50 — 20	150
" 3 =	500 — 1000 m ²	20 — 10	75
" 4 =	1000 — 2000 m ²	10 — 5	50
" 5 =	2000 — 5000 m ²	5 — 2	25
" 6 =	au-dessus de 5000 m ²		environ 15

d) *Prise en considération de la nature de culture, de la densité des constructions et de la visibilité.* On tient compte de ces éléments, en ajoutant le texte approprié, par exemple

$\left(\frac{500^I}{250} \text{ bourg, } \frac{1000^{IV}}{1000} \text{ taillis} \right)$.

On distingue :

la campagne (champs, prés, marais)	}	pour les cultures
la haute forêt		
le taillis		
le vignoble		
le bourg (agglomération avec des bâtiments resserrés)	}	pour la densité de construction
le village (bâtiments disséminés, hameaux et fermes)		
le quartier (à construction régulière)		

2° Désignation du personnel.

On désigne par :

Ch ^B , Ch ^F le géomètre-adjudicataire	au bureau et sur le terrain
G ^B , G ^F le géomètre du registre foncier	„ „ „ „ „ „
T ^B , T ^F le technicien ou dessinateur	„ „ „ „ „ „
M ^B , M ^F l'aide	„ „ „ „ „ „

3° Division du travail.

Les divisions du travail dans une mensuration sont désignées comme suit :

P = polygonométrie,
 D_e = levé de détail,
 K = report,
 F = calcul des surfaces,
 R = registres et tableaux,
 U = plan d'ensemble,
 X = débours pour formulaires, papier, etc.

Pour les divisions du travail, et en se servant du schéma de rapport ci-joint, le géomètre privé doit indiquer le temps employé en partie de journée, si possible par zone de taxation, et *tout au moins par zone d'échelle*; sont exceptées de cette détermination : les rubriques P et R (polygonométrie, registres et tableaux), pour la division du travail desquelles les données sont fournies en bloc pour une commune entière.

On doit établir la statistique pour chaque zone de taxation.

4° Schéma de rapport. (Voir supplément du dernier numéro.)

Discussion. Le préambule et le paragraphe 1 *a)* sont acceptés sans observation.

Au paragraphe 1 *b)*, Delessert propose, pour les quatre groupes, une autre proportion du pourcentage. Après explications de Delacoste, Schärer, Schweizer et Werffeli, la proposition est adoptée sous une forme légèrement modifiée. Le paragraphe est libellé comme suit:

	avec une pente moyenne de
I terrain plat	0— 2 ‰
II terrain légèrement accidenté	2—10 ‰
III terrain fortement accidenté	10—30 ‰
IV terrain très abrupt	supérieure à 30 ‰

§ 1. *c)*, accepté sans discussion.

En ce qui concerne § 1. *d)*, Delessert désire qu'on établisse, pour les vignobles, deux classifications tenant compte des différentes méthodes de plantation. Après explications de Mermoud et Werffeli, le paragraphe est adopté sans modification.

Les paragraphes 2 et 3 sont adoptés sans changement.

4^o Schéma de rapport. On écarte les propositions de Schmassmann, tendant à réduire le nombre des colonnes, en combinant respectivement en une seule les colonnes 4, 5 et 6, et les colonnes 13 et 14; de Schweizer concernant la désignation de la colonne 22, qu'il voudrait libeller: „Calcul des coordonnées des points-limites, croquis pour le calcul des surfaces, contrôle sur le plan“. Il sera donné satisfaction aux différents vœux et propositions présentés en établissant un exemple sur le formulaire. Le schéma lui-même est également adopté.

2^o *b) Instruction fédérale sur les mensurations.* Au nom du Comité central, le président propose d'adresser au sujet de la revision de l'instruction fédérale, un rapport général au Bureau fédéral du Registre foncier. Fischli fait la proposition de demander aux autorités de différer les réductions projetées à l'instruction, jusqu'à ce qu'on soit au clair sur la question des remaniements parcellaires. Après une longue discussion au cours de laquelle l'opportunité d'un rapport dans l'état actuel de la revision est mise en doute, la proposition Fischli succombe au bénéfice de la proposition du Comité.

3^o *Proposition Schärer concernant l'admission des personnalités juridiques.* Le Comité central propose à l'assemblée

d'ajourner cette proposition; les rapporteurs Albrecht et Panchaud démontrent entre autres que l'augmentation de la cotisation annuelle de 1 à 2 fr. attendrait mieux le but proposé. La proposition du Comité est acceptée à l'unanimité.

4^o *Discussion sur la convocation d'une assemblée générale.*
Au nom de la section de Berne, Luder propose de tenir une assemblée générale d'un jour. Schweizer et Ansermet sont d'un avis contraire, tandis que Werffeli appuie la proposition Luder. On vote et en suite d'abstentions, 8 voix se prononcent en faveur de la convocation d'une assemblée générale. *Olten* est désigné comme lieu de réunion et la fixation de la date est laissée au Comité.

En suite de la décision précédente, et en vertu de l'art. 18 des statuts, l'assemblée des délégués a à délibérer sur les objets suivants:

A. Présentation de candidats à soumettre à l'assemblée générale.

Après une introduction, au cours de laquelle Ehrensberger fait allusion rapidement à sa démission, Diener, Weinfeld, fait la proposition de revenir sur la décision de convoquer une assemblée générale. Ensuite, sur une demande d'éclaircissement, Luder déclare que la section de Berne a également discuté la question de personne pour la présidence centrale; puis Werffeli explique qu'il serait désirable de modifier la direction centrale et recommande à l'avenir au Comité central de s'entourer de la collaboration de sociétaires, ainsi qu'il l'a déjà fait; enfin Panchaud déclare que notre collègue Mermoud accepterait une candidature dans le cas d'une démission irrévocable du président Ehrensberger. Le président refuse ensuite de mettre en votation la proposition Diener de revenir sur le vote acquis. La candidature en qualité de président central de

Mr. John Mermoud, conseiller national, L'Isle est ensuite acceptée à l'unanimité.

Les autres membres du Comité central que l'assemblée des délégués décide de présenter, sont MM. G. Panchaud, Genève; Th. Baumgartner, Seebach; G. Halter, Coire; A. Basler, Zofingen; E. J. Albrecht, Berne; J. Allenspach, Gossau (nouveau).

Mr. le Professeur Stambach est présenté à l'unanimité en qualité de rédacteur.

B. Adjonction aux statuts. La proposition suivante d'adjonction au troisième alinéa de l'art. 3 sera présentée à l'assemblée générale :

„La Société est engagée valablement par la signature collective du président ou du vice-président avec celle du secrétaire ou du trésorier.“

5^o Divers. Le président donne connaissance d'un rapport Ansermet, relatif à la question des aides. Le Comité central est invité à étudier cette question.

Séance levée vers 2 heures.

Saint-Gall et Berne, mai 1917.

Le président: *M. Ehrensberger.*

Le secrétaire: *E. J. Albrecht.*

Bernischer Geometerverein.

Die Frühjahrsversammlung des Bernischen Geometervereins hat im Beisein von 19 Mitgliedern am 22. April 1917 in Bern stattgefunden.

Präsident Luder erstattete nach der üblichen Begrüssung den Jahresbericht, dem wir kurz folgendes entnehmen :

Die Neugestaltung des Nachführungswesens ist dem Abschluss nahe. Die Bildung der Kreise ist überall im Entstehen begriffen, beziehungsweise bereits abgeschlossen. Ebenso sind durch die kantonale Vermessungsaufsicht die Formulare für die neu zu erstellenden Bücher, sowie der Vertragsentwurf aufgestellt worden. Letzterer wurde durch eine besonders bestellte Kommission unter ständiger Fühlungnahme mit den Vermessungsbehörden durchberaten und mit den für gut befundenen Abänderungsvorschlägen weitergeleitet.

Der Mitgliederbestand ist im verflossenen Vereinsjahr um drei gestiegen und beträgt derzeit 60.

Die Jahresrechnung wurde nach Entgegennahme von Bericht und Antrag der Revisoren genehmigt.

Im Verlauf der weitem Verhandlungen wurde beschlossen, der Delegiertenversammlung die Abhaltung einer eintägigen Hauptversammlung zu beantragen, um wenigstens die dringlichsten Vereinsgeschäfte erledigen zu können.